

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-045

Nombre de conseillers :

En Exercice : 19
Présents : 12
Votants : 17
Dont 05 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le MARDI 12 OCTOBRE à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/10/2021

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire ; Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Arlette BERNARD, Maxime CIARDULLO, Maud GIROUD-GARAMPON, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. Julia BESSON, Stéphanie BOSQUET, Pierre CARRE, Bernard LY, Alexie MALTHERRE, ayant respectivement donné procuration à Mmes MM. LETELLIER, OLIVER, COLUSSI, IVOL, DELUBAC ; Mme Eléonore BEL, M. François LADET, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LETELLIER.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSIONS CIMETIERE :

Madame le Maire rappelle l'arrêté municipal n°2013-132 portant réglementation du cimetière communal, ainsi que la délibération n°2019-24 du 27/05/2019 par lequel le Conseil Municipal fixait les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal.

Madame le Maire propose de limiter l'acquisition à 1 ou 2 emplacements maximum en raison du manque de places actuelles et des besoins d'espaces à préserver au vu de l'augmentation croissante de la population communale.

Après étude auprès des communes environnantes, Mme le Maire propose les tarifs suivants.

DUREE	DIMENSIONS	TARIFS
A COMPTER DU 12/10/2021		
15 ans :	1 emplacement :	250€
	2 emplacements :	500€
	3-4 emplacements :	600€
	5-6-7 emplacements :	800€
30 ans :	1 emplacement :	400€
	2 emplacements :	600€
	3-4 emplacements :	800€
	5-6-7 emplacements :	1 000€

Les tarifs du colombarium sont inchangés :

15 ans : 200€ la case

30 ans : 400€ la case

Le Conseil Municipal de Chirens, A l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- APPROUVE les nouveaux tarifs de concessions cimetières mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 12 octobre 2021

Le Maire,

Christine GUTTIN.

